

## REFUGIES HANDICAPES

Les dispositions reproduites ci-dessous soulignent le rôle de l'Année mondiale du réfugié dans la promotion de solutions pour les réfugiés handicapés, félicitent le HCR pour ses efforts en faveur des réfugiés handicapés, et demandent aux Etats et au HCR de s'assurer que les besoins des réfugiés handicapés soient satisfaits.

Numéro résolution / paragraphe & date	Texte complet
<b>RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	
1388 (XIV), P3 20 novembre 1959	<i>Notant en particulier</i> les progrès réalisés dans le cadre de l'Année mondiale du réfugié en ce qui concerne l'admission d'un nombre supplémentaire de réfugiés, y compris handicapés, dans les pays de réinstallation, ainsi que la mise à la disposition du Haut Commissariat de fonds supplémentaires destinés à l'assistance internationale aux réfugiés,
1502 (XV), P3 5 décembre 1960	<i>Notant avec satisfaction</i> le succès remarquable obtenu par l'Année mondiale du réfugié dans de nombreuses parties du monde, non seulement sur le plan financier mais aussi du fait qu'elle a favorisé la solution de problèmes relatifs à un grand nombre de réfugiés, particulièrement de réfugiés handicapés,
36/125, D9 14 décembre 1981	9. <i>Félicite</i> le Haut Commissaire des efforts spéciaux qu'il a déployé en faveur des réfugiés handicapés à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées ;
55/74, D23 4 décembre 2000	23. <i>Souligne</i> le rôle spécial que jouent les personnes âgées au sein d'une famille de réfugiés, se félicite de l'élaboration par le Haut Commissariat de directives concernant la manière de répondre à leurs besoins particuliers, et demande aux États et au Haut Commissariat de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les droits, les besoins et la dignité des réfugiés âgés et des réfugiés handicapés soient pleinement respectés et que des programmes tenant compte de leur vulnérabilité particulière soient élaborés;